



## Décès de mon conjoint héritage de sa mère

Par **Sandrinehamon**, le **13/06/2020** à **07:34**

Mon mari et moi étions mariés mais séparés pas encore divorcée je deviens veuve a son décès

Il vivait chez sa mère et percevait le RSA fils unique il devait hériter des biens de sa mère son père étant décédé en 2012

Nous avons eu ensemble 3 enfants dont aujourd'hui encore un mineur

Qu'advient-il de son héritage

Quelle démarche dois-je faire

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/06/2020** à **07:51**

Bonjour

[quote]

il devait hériter des biens de sa mère son père étant décédé en 2012

[/quote]

Selon la nature des biens, s'il y a de l'immobilier notamment, vous devez voir un notaire pour le traitement de la succession de votre mari.

Par **youris**, le **13/06/2020** à **10:25**

bonjour,

en l'absence de dispositions particulières prises par le défunt, le conjoint survivant recueille à son choix, soit l'usufruit de la totalité des biens du défunt (c'est-à-dire le droit d'utiliser les biens ou d'en percevoir les revenus), soit la propriété du quart.

voir ce lien :

<https://www.notaires.fr/fr/donation-succession/succession/les-droits-du-conjoint->

[survivant#:~:text=Le%20conjoint%20survivant%20h%C3%A9rite%20de,leurs%20enfants%20ou%20pe](#)

salutations